

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 juin 2026 tenue à 18 h et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, MME JOSÉE PERRIER, MME CHANTAL VAILLANCOURT, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME CINDY GERMAIN, M. PATRICK THIFAUT ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

2026-06-350
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

2026-06-351
RÈGLEMENT RV-1801 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Josée Perrier donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1801 relatif à l'aménagement et l'entretien des ponceaux, des fossés, des noues et des exutoires.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-352
RÈGLEMENT RV-1802 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Chantal Vaillancourt donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1802 décrétant des travaux de réfection des conduites d'égouts et d'eau potable sur les rues Pelchat et Piette et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-353
RÈGLEMENT RV-1803 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1803 décrétant des travaux de pavage du chemin de la Côte Sud et d'une partie du boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-354
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ DE LA VILLE ET DU RAPPORT DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

De prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport financier consolidé et du rapport des auditeurs indépendants pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;

De décréter qu'un document sommaire des états financiers 2025 soit publié dans le bulletin municipal *Info B* diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Adoptée

2026-06-355
SOUMISSIONS ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - CONSTRUCTION D'UN CHALET ET AMÉNAGEMENT - PARC DES BERGES - CONTRAT 2026-2455

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de construction d'un chalet et aménagement - Parc des Berges, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	TRAVAUX OBLIGATOIRES (taxes incluses)	TRAVAUX OPTIONNELS (taxes incluses)	MONTANT TOTAL (taxes incluses)
CONSTRUCTION L. GRENIER INC. 105, rue Grenier Charlemagne (Québec) J5Z 4C6	1 930 257,79 \$	133 888,39 \$ (montant corrigé)	2 064 146,18 \$
CONSTRUCTION L. MORIN INC. 221, rue Joseph-M. Parent Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E 0S1	2 822 077,47 \$	808 274,25 \$	3 630 351, 72 \$

ATTENDU la recommandation des firmes professionnelles suivantes:

- Groupe Carbonic inc. pour le volet ingénierie mécanique, électrique et civil;
- Clinique d'architecture des Laurentides inc. pour le volet architecture;
- Groupe Ingéniaux inc. pour le volet ingénierie structure et installation septique et puits.

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 11 juin 2026;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 22 mai 2026.

D'accepter l'offre de Construction L. Grenier Inc. pour le volet « Travaux obligatoires » au montant de 1 930 257,79 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de construction d'un chalet et aménagement - Parc des Berges – Contrat 2026-2455.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la réception du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui approuve le projet de construction dans son ensemble, ainsi qu'au respect des modalités et des échéances prévues à l'entente de subvention accordée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), notamment quant à la réalisation des travaux dans les délais prescrits.

D'approprier la somme de 1 200 000 \$ au surplus libre accumulé.

Adoptée

2026-06-356
PROJET LES BOISÉS DION - SERVITUDE DE PASSAGE, D'ENTRETIEN ET D'IMPLANTATION DE CONDUITES D'EAU ET D'ÉGOUT - PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-67

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver l'établissement d'une servitude de passage, d'entretien et d'implantation de conduites d'eau et d'égout au bénéfice de la Ville, affectant une partie des lots 5 504 809, 5 504 810 et 6 681 110 du cadastre du Québec, propriété de Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C., conformément aux dispositions de l'entente avec le promoteur portant le numéro 1052 P-67.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-06-357
PROJET LES BOISÉS DION - SERVITUDE DE PASSAGE, D'ENTRETIEN ET D'IMPLANTATION D'UNE PISTE CYCLABLE, SERVITUDE D'ENTRETIEN ET D'IMPLANTATION D'UNE BORNE-FONTAINE ET SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU - PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-67

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'approuver l'établissement d'une servitude de passage, d'entretien et d'implantation d'une piste cyclable au bénéfice de la Ville, affectant une partie des lots 6 614 750 et 6 584 551 du cadastre du Québec, propriété de Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C., conformément aux dispositions de l'entente avec le promoteur portant le numéro 1052 P-67.

D'approuver l'établissement d'une servitude d'entretien et d'implantation d'une borne-fontaine au bénéfice de la Ville, affectant une partie du lot 6 584 551 du cadastre du Québec, propriété de Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C., conformément aux dispositions de l'entente avec le promoteur portant le numéro 1052 P-67.

D'approuver l'établissement d'une et servitude de passage pour l'entretien d'un cours d'eau au bénéfice de la Ville, affectant une partie du lot 6 584 551 du cadastre du Québec, propriété de Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C., conformément aux dispositions de l'entente avec le promoteur portant le numéro 1052 P-67.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-06-358

PROJET LES BOISÉS DION - SERVITUDE D'ENTRETIEN ET D'IMPLANTATION D'UNE NOUE
- PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-67

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'approuver l'établissement d'une servitude d'entretien et d'implantation d'une noue au bénéfice de la Ville, affectant une partie des lots 6 655 692, 6 654 618, 6 654 619, 6 636 662, 6 636 663, 6 576 950, 6 576 949, 6 576 948, 6 576 947, 6 576 946, 6 576 945, 6 576 944, 6 576 943, 6 576 942, 6 576 941, 6 576 940 et 6 576 939 du cadastre du Québec, conformément aux dispositions de l'entente avec le promoteur portant le numéro 1052 P-67.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

2026-06-359

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De lever la séance à 18 h 10.

Adoptée